

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Nor:disk Rinse Neutral

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Nor:disk Rinse Neutral

N° de produit

29805 29809

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lave-vaisselle.

Réserve aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Nordisk Clean Solutions AB**

Jägershillgatan 13

SE-213 75 Malmö

Sweden

+46 40 671 5060

info@nordiskclean.com

Courriel

info@nordiskclean.com

Révision

03/11/2025

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une irritation cutanée. (H315)

**Conseil(s) de prudence**

**Générales**

Sans objet.

**Précautions**

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

**Intervention**

Sans objet.

**Stockage**

Sans objet.

**Élimination**

Sans objet.

**Contient**

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

**Autre étiquetage**

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public)

>15% - <30%

· Agents de surface non ioniques

< 5%

· Polycarboxylates

**2.3. Autres dangers**

**Autre**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1. Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

**3.2. Mélanges**

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
amin, alkoxylerad	N° CAS : N° CE: REACH: 02-2119549453-36 N° index :	10-15%	Skin Irrit. 2, H315	
Citronsyra	N° CAS : 5949-29-1 N° CE: 201-069-1 REACH: 01-2119457026-42 N° index :	3-5%	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
2-Propylheptanolethoxylate	N° CAS : 160875-66-1 N° CE: 605-233-7 REACH: N° index :	1-3%	Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

## Autres informations

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.

##### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

##### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

##### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

##### Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

##### Conditions de stockage

Room temperature, not in direct sunlight or at elevated temperatures.

##### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

##### DNEL

Aucune information disponible.

##### PNEC

Citronsyra

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0,044 mg/L
Eau douce		0,44 mg/L
Sédiments en eau de marines		0,752 mg/kg
Sédiments en eau douce		7,52 mg/kg
Sol		29,2 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

##### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

##### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

### Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.			

#### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.		

#### Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Porter des gants appropriés.			
Polyéthylène	0.2	> 60	-
PVC	0.2	> 60	-
Caoutchouc nitrile	0.2	> 60	-
Gant neoprene	0.2	> 60	-

#### Protection des yeux

Type	Normes
Utilisez des lunettes de EN166 protection bien étanches ou un masque de protection du visage en cas de risque de projections de particules.	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

<b>Couleur</b>	
Bleu	
<b>Odeur / Seuil olfactif (ppm)</b>	
Doux	
<b>pH</b>	
~7 @ 1%	
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>)</b>	
1,03	
<b>Viscosité cinématique</b>	
Aucune information disponible	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.	
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation (°C)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)</b>	
Ne s'applique pas aux liquides.	
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	
Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition (°C)</b>	
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.	
<b>Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie</b>	
<b>Point d'éclair (°C)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (°C)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Limite d'explosivité (% v/v)</b>	
Aucune information disponible	
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Complètement soluble	
<b>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)</b>	
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.	
<b>Solubilité dans la graisse (g/L)</b>	
Aucune information disponible	
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>D'autres paramètres physiques et chimiques</b>	
Aucune information disponible.	
<b>Capacités oxydantes</b>	
Aucune information disponible.	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité**  
Aucune information disponible.
- 10.2. Stabilité chimique**  
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Produit/composant	amin, alkoxylerad
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg ·

Produit/composant	Citronsyra
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	5400 mg/kg

Produit/composant	Citronsyra
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	2000 mg/kg

Produit/composant	2-Propylheptanolethoxylate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg bw ·

Produit/composant	2-Propylheptanolethoxylate
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	>20,1 mg/l ·

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	2-Propylheptanolethoxylate
Durée :	Aucune information disponible
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Citronsyra
-------------------	------------

Produit/composant	2-Propylheptanolethoxylate
Durée :	Aucune information disponible
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate

Méthode d'essai : OCDE 471

Description: Negativ

Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate

Méthode d'essai : OCDE 476

Description: Negativ

Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

### Autres informations

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit/composant amin, alkoxylerad

Espèce : Poisson

Durée : 48 heures

Test : CL50

Valeur: 2000 mg/l .

Produit/composant Citronsyra

Espèce : Poisson

Durée : 96 heures

Test : CL50

Valeur: 440-760 mg/l .

Produit/composant Citronsyra

Espèce : Crustacés, Daphnia magna

Durée : 24 heures

Test : CE50

Valeur: 1535 mg/L

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate

Espèce : Poisson  
 Durée : 96 heures  
 Test : CL50  
 Valeur : >1-10 mg/l .

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate  
 Espèce : Daphnie  
 Durée : 48 heures  
 Test : CE50  
 Valeur : >1-10 mg/l .

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate  
 Espèce : Algues  
 Durée : 72 heures  
 Test : CE50  
 Valeur : >10-100 mg/l .

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant amin, alkoxylerad  
 Valeur : >60%  
 Conclusion : Biodégradabilité facile  
 Test : OCDE 301 B

Produit/composant Citronsyra  
 Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate  
 Valeur : >60%  
 Conclusion : Biodégradabilité facile  
 Test : OCDE 301 B

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant amin, alkoxylerad  
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant Citronsyra  
 LogKow : -1,8 - 0,2  
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant 2-Propylheptanolethoxylate  
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

#### Code CED

20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 14.2 ONU Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	- -	-	-	-	-
IMDG	- -	-	-	-	-
IATA	- -	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Réserve aux utilisateurs professionnels.

#### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

>15% - <30%

- Agents de surface non ioniques

< 5%

- Polycarboxylates

#### Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H315, Provoque une irritation cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

#### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accelérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**Autre**

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**Validé par**

RBG

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr